

01 DEC. 2017

Président de la Communauté  
de Communes du Réolais  
en Sud Gironde



Enfance-jeunesse – Tarifs des ALSH

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)  
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

**DELIBERATION** numéro DEL – 2017 –129:  
**Modification de la grille tarifaire des ALSH et Accueils Jeunes**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SÉANCE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre d'Aurillac, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 17 novembre 2017  
**Date d'affichage de la convocation :** 17 novembre 2017  
**Nombre de membres en exercice :** 60

\* \* \*

**43 titulaires présents :** M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMP, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Jean-Pierre JAUSSERAND, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, Mme Florence BERGADIEU, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Michèle CHOVIN, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Christian MALLANDIT-SALLAUD, M. Stéphane DENOYELLE, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**5 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** M. Roger NETTE (Caudrot), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre JAUSSERAND (Maire de Caudrot), M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (Elue de Gironde sur Dropt), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ, titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monségur), Mme Patricia BROUSSE (Elue de Monségur), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat)

\* \* \*

**1 suppléant votant** : Mme Martine MALLET, suppléante en l'absence de Madame Nicole ETIENNE (St Martin de Sescas)

\* \* \*

**4 titulaires absents excusés et non suppléés** : Mme Solange MENIVAL (La Réole), M. Thierry GOURGUES (Saint-Exupéry), Mme Aude DELPEYROU (St Pierre d'Aurillac), M. Francis DUSSILLOLS (St Pierre d'Aurillac).

\* \* \*

**7 titulaires absents non excusés et non suppléés** : M. Philippe DEBIEF (Aillas), M. Bastien MERCIER (Camiran), M. François MERVEILLEAU (Casseuil), Mme Christine CABOS (La Réole), Mme Laure JORDAN (La Réole), M. Joël DOUX (Montagoudin), M. Gilbert ALAMINOS(Noailac).

\* \* \*

Information : 6 suppléants présents non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles), M. Christian DARTIGOLLES (Brouqueyran), M. Gianello SCARABELLO (Hure), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), M. Gérard GAY (Loupiac de la Réole), M. Michel LARTIGUE (St Laurent du Plan).

\* \* \*

**Présidence de séance** : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;  
**Secrétaire de séance** : M. Stéphane DENOYELLE, Maire de Saint Pierre d'Aurillac.

\* \* \*

**Votants : 49**  
**Pour : 48**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 1**

\* \* \*

**Rapporteur : Madame Clara DELAS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence, chargée de l'enfance-jeunesse, petite enfance et du développement social**

**Vu** le Code Général des Collectivités (CGCT) ;  
**Vu** la délibération n° 2016-117 du jeudi 15 septembre 2016 approuvant les nouveaux statuts de la CDC du Réolais en Sud Gironde applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
**Vu** les règlements de fonctionnement de nos ALSH et PRJ ;  
**Vu** la proposition du bureau communautaire du jeudi 9 novembre 2017.

\* \* \*

**Considérant** les services ALSH et Accueil Jeunes rendus par l'association AVL sur la Commune de Saint Pierre d'Aurillac et soutenus financièrement par la CDC du Réolais en Sud Gironde depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Considérant** la nécessité d'harmoniser notre politique tarifaire afin d'assurer une accessibilité équitable de toutes les familles du territoire à l'ensemble des structures ;

**Considérant** l'écart de la politique tarifaire de la CDC du Réolais en Sud Gironde avec la politique tarifaire actuelle de l'association AVL ;

**Considérant** que l'analyse des niveaux de revenu des familles utilisatrices du service Enfance Jeunesse, fait apparaître l'importance de conserver le niveau du tarif plancher (3€) afin de permettre l'accessibilité au service et ne pas fragiliser davantage les familles dont les revenus sont faibles ;

\* \* \*

En conséquence de quoi, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder de manière programmée en deux étapes (sur deux années civiles) à la modification de la politique tarifaire selon les modalités suivantes :

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans les ALSH et Accueils Jeunes du territoire :**

Plancher journée	3 €
Plafond journée	12.75 €
Tarif journée	0,0085 x quotient familial
Tarif demi-journée avec repas	(0,0085 x quotient familial) x 80 %
Tarif demi-journée sans repas	(0,0085 x quotient familial) x 50 %
Tarif sortie + séjours	(0,0085 x quotient familial) + Majoration forfaitaire éventuelle en fonction du projet

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans les ALSH et Accueils Jeunes du territoire :**

Plancher journée	3 €
Plafond journée	13.5 €
Tarif journée	0,009 x quotient familial
Tarif demi-journée avec repas	(0,009 x quotient familial) x 80 %
Tarif demi-journée sans repas	(0,009 x quotient familial) x 50 %
Tarif sortie + séjours	(0,009 x quotient familial) + Majoration forfaitaire éventuelle en fonction du projet

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans les Accueils Jeunes du territoire :**

Une cotisation annuelle valable sur l'année scolaire sera demandée à chaque usager. Elle permettra de fréquenter la structure notamment sur les temps périscolaires et de participer aux animations non payantes. Cette dernière sera calculée sur la base d'un tarif journée (0,0085 x quotient familial).

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans les Accueils Jeunes du territoire :**

Une cotisation annuelle valable sur l'année scolaire sera demandée à chaque usager. Elle permettra de fréquenter la structure notamment sur les temps périscolaires et de participer aux animations non payantes. Cette dernière sera calculée sur la base d'un tarif journée (0,009 x quotient familial).

**Politique tarifaire appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux enfants ne résidant pas sur le territoire de la CdC du Réolais en Sud Gironde (41 communes membres au 01/01/2018) et ne résidant pas sur les territoires conventionnés (9 Communes membres de la CdC du Sud Gironde et 13 Communes membres de la CdC Rurales de l'Entre Deux Mers) :**

Plancher journée	13 €
Plafond journée	23.5 €
Cotisation annuelle pour ALSH Ado	(0,009 x quotient familial)+10 €
Tarif journée	(0,009 x quotient familial)+10 €
Tarif demi-journée avec repas	((0,009 x quotient familial) x 80 %) +10 €
Tarif demi-journée sans repas	((0,009 x quotient familial) x 50 %) +10€
Tarif sortie + séjours	((0,009 x quotient familial) + Majoration forfaitaire éventuelle en fonction du projet) +10 €

Le Président précise que les enfants, dont au moins un des parents travaille sur le territoire, bénéficieront d'un tarif « résidant ». Cette tarification s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

\* \* \*

En conséquence de quoi, il est proposé aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** la nouvelle politique tarifaire dans les structures enfance jeunesse du territoire, telle qu'elle est exposée ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à communiquer ces décisions à tous les partenaires et utilisateurs de nos structures ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente.

\* \* \*

*Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire ordinaire du 23 novembre 2017, moins une abstention Aline MARTIN (La Réole)*

*Le Président de la CdC du Réolais en Sud Gironde,*

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié conforme à l'original,  
Au registre sont les signatures des votants,  
Pour servir et valoir ce que de droit,  
Pour copie au registre des délibérations,



**M. Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté de Communes  
du Réolais en Sud Gironde

Reçu le 21/11/17  
M. Francis ZAGHET  
45 Quai de la République  
en Sud Gironde